



VILLE de  
MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN  
(38330)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

le 26 septembre

le Conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	22
votants	29
nombre de voix pour	29
nombre de voix contre	00
abstention	00
NPPV	00

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mme Marie-Béatrice MATHIEU, - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BENZA-RAIEVSKI, Laurence BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Caroline HALLE, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI - MM. Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Madame Agnès ROLIN (pouvoir à Marie-France CARRE), Madame Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Madame Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à Dominique BONNET), Madame Catherine FAVAND (pouvoir à Christine CARBONE) - Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), Monsieur Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Stéphane MOUNIER (pouvoir à Alain MAFFET).

*Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.*

- Vu le code de l'urbanisme,
- Vu le code de la construction et de l'habitation,

Gilles FARRUGIA, Maire-adjoint, rappelle au Conseil municipal que la commune envisage de louer le bâtiment situé 740 chemin de la Croix Verte, afin d'aménager une salle multisport provisoire, durant les travaux de reconstruction de la Maison du Pré de l'Eau.

Il convient de changer la destination de ce bâtiment et donc de déposer en Mairie une déclaration préalable au titre de l'urbanisme.

La commune doit également réaliser quelques travaux intérieurs soumis à une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public au titre du code de la construction et de l'habitation.

**OBJET :**

Dépôt d'une déclaration  
préalable  
et  
d'une demande  
d'autorisation de  
construire, d'aménager  
ou de modifier un  
établissement recevant du  
public (ERP)

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture ou  
Sous-préfecture

le : 04 OCT. 2023

Publié sur le site Internet  
www.montbonnot.fr

le : 10 OCT. 2023

Gilles FARRUGIA demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer et déposer auprès du service urbanisme, ces deux dossiers.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- Autorise Gilles FARRUGIA, Maire-Adjoint, à signer et déposer en Mairie, auprès du service urbanisme, une déclaration préalable et une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.



Le secrétaire de séance,  
Marie-Béatrice MATHIEU

Fait à Montbonnot Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Dominique BONNET